

Communiqué de presse
Marseille, le 31 Janvier 2017

Le Groupement Hospitalier de Territoire des Bouches-du-Rhône poursuit sa structuration et définit ses priorités médicales

Depuis sa constitution en juillet 2016, les acteurs du GHT 13 ont œuvré collectivement pour avancer dans une structuration de la gouvernance, conformément à la convention constitutive. Réuni hier, lundi 30 janvier, le Comité stratégique a franchi une nouvelle étape en déterminant les 8 filières prioritaires du projet médical de territoire.

Une structuration qui se poursuit par la mise en place des instances du GHT 13

En inscrivant les hôpitaux publics dans une vision partagée de l'offre de soins, les GHT permettent de mieux organiser les prises en charge sur le territoire et de proposer un projet médical en adéquation aux besoins de la population.

Un calendrier de travail ambitieux mais respecté

Depuis la convention constitutive du GHT13 qui s'est déroulée le 1^{er} Juillet 2016, les membres se sont réunis lors de 4 comités stratégiques (instance réunissant les chefs d'établissement, présidents de CME et directeurs des soins) pour dérouler la mise en place des instances du GHT 13 et identifier les filières prioritaires du projet médical en respectant un calendrier ambitieux fixé par la loi.

De nouvelles instances du GHT 13 ont donc récemment été installées :

- **Le collège Médical**, présidé par le Pr Dominique Rossi, Président de la CME de l'AP-HM avec comme vice-président, le Dr Serge Yvorra, Président de la CME du Centre Hospitalier de Martigues
- **La Commission des Soins**, présidée par Régine Rostaing, présidente de la Commission des Soins de Rééducation et Médico Techniques du CHS de Montperrin

La structuration des fonctions dites support avance également avec la désignation d'un **médecin responsable du Département d'Information Médicale de territoire** par l'AP-HM en tant qu'établissement support, sur proposition du président du collège médical. C'est le Dr Bernard Garrigues, président de la CME du Centre Intercommunal d'Aix-pertuis qui a été désigné.

Une étape décisive : les 8 priorités médicales du GHT définies

Réuni une nouvelle fois le lundi 30 janvier 2017, le comité stratégique a permis de franchir une nouvelle étape, en déterminant les 8 filières prioritaires du futur projet médical **partagé**.

Rappelons que le cœur du GHT est le projet médical partagé. Il apporte la garantie que l'offre de soins correspond aux besoins de la population : une prise en charge partagée et graduée en fonction de leurs pathologies.

S'appuyant à la fois sur des priorités nationales, régionales et sur les besoins exprimés par les établissements membres, le choix s'est porté sur les filières suivantes, après une large concertation et un travail de diagnostic des forces et faiblesses du groupement :

- *Neuro-vasculaire*
- *Cardiologie interventionnelle*
- *Orthopédie-traumatologie*
- *Psychiatrie*
- *Urgences*
- *Pharmacie*
- *Imagerie*
- *Biologie*

Les filières clairement priorisées vont permettre de décliner le projet médical de territoire qui sera présenté le 1er juillet 2017 conformément au calendrier imposé par la loi et par l'article R6132.3 du Code de la Santé Publique. Une fois cette étape franchie, cinq autres filières cliniques intégreront le projet médical partagé : il s'agit de la cancérologie, du digestif, de la gériatrie, de la gynécologie et de la pédiatrie.

Fiche d'identité du GHT 13

Taille du GHT : 13 Établissements / 1 CHRU / 8 CH / 3 CHS / 1 HIA associé

Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille (AP-HM), Centre Gérontologique Départemental Montolivet, Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis, Centre Hospitalier Allauch, Centre Hospitalier Aubagne, Centre Hospitalier La Ciotat, Centre Hospitalier Arles, Centre Hospitalier Martigues, Centre Hospitalier Salon de Provence, Centre Hospitalier Spécialisé Edouard Toulouse, Centre Hospitalier Spécialisé Montperrin, Centre Hospitalier Spécialisé Valvert, Hôpitaux des portes de Camargue (Tarascon, Beaucaire), Etablissement associé : Hôpital d'Instruction des Armées Laveran

Superficie du territoire 5 087,5 km²

Nombre de lits 9 300 lits et places

Nombre d'habitants concernés 1 984 784 habitants

En savoir plus : <http://fr.ap-hm.fr/sites/default/files/files/ght-trajectoire.pdf>

P.S : photo du Comité Stratégique disponible sur demande